

Exemple de financements¹ OPAH : Propriétaire occupant – Lutte contre l'habitat indigne ou indécent²

Situation : Mr & Mme E. occupent une maison ancienne (R+1) de 1850/1900, d'environ 70 m², composée au rez-de-chaussée d'une cuisine, d'un séjour et d'un appentis non chauffé. Les chambres sont situées à l'étage.

Descriptif technique de la maison :

- Murs en maçonnerie de moellons et plancher béton non isolés,
- Chauffage actuel fourni par une petite cuisinière bois et un chauffage d'appoint,
- Absence d'assainissement, de production d'eau chaude sanitaire, de salle de bain et de WC.

Les travaux envisagés sont :

- Création d'une salle de bain et d'un WC,
- Raccordement aux réseaux,
- Economies d'énergie (chauffage électrique et poêle à granulés, cumulus électrique, isolation des combles et menuiseries),
- Petite maçonnerie,
- Petites interventions en couverture sondages et traitement des bois.

Coût total du projet de travaux : 61 190 € TTC (58 000 € HT)

Plan de financement prévisionnel :

Subvention ANAH (50% du coût total HT avec un plafond de travaux de 50 000 € HT) : **25 000 €**

Prime ANAH « Sortie de passoire thermique » (passage de l'étiquette G à D après travaux) : **1 500 €**

Participation de la Communauté de Communes³ : **4 000 €**

Total des aides publiques : 30 500 €

CEE : montant à voir avec les obligés (fournisseurs d'énergie)

Reste à charge pour Mr & Mme E : 30 690 €



Malgré des aides importantes, le reste à charge reste conséquent. SOLIHA s'efforcera de rechercher des financements complémentaires notamment auprès de la Fondation Abbé Pierre (FAP), des caisses de retraite le cas échéant. Des prêts adaptés pourront être aussi envisagés, selon la situation du ménage.

¹ Données à titre indicatif et non contractuel

² Les conditions générales de recevabilité sont précisées dans la fiche n°4 « information propriétaire occupant »

³ Modalités de la subvention de la CCPCP : 30% du reste à charge TTC, plafonnée à 4 000 €